

# Annexe: Demande Accessibilité Global UNE-170001-2

1. Documentation général à envoyer avec cette demande:

- Organigramme de votre entité, et si nécessaire, les organigrammes des différents sites objet de certification.
- Liste des documents applicables au système pour lequel se demande la certification (au moins le Manuel et les processus généraux) avec indication de ses états de révisions / éditions et date.

2. Dans le tableau des centres de la demande de certification, noter le n° de mètres carrés, ainsi comme le n° approximatif de personnes qui s'applique par site objet de certification.

### **Conditions particulières de cette certification :**

La signature de ce contrat implique :

- Accepter intègrement ce qui est établi dans le Règlement General des Marques de Conformité des Systèmes de Management d'AENOR, au quel préalablement, vous avez eu accès.
- Le compromis pour obtenir la certification :
  - Vous disposez d'un système documenté (manuel, procédures, etc.)
  - Le système est implanté dans sa totalité depuis au moins trois mois.
  - Postérieurement à l'audit de certification d'AENOR INTERNACIONAL, il se mènera à bien des audits internes pour toutes les activités référencées dans cette demande, ainsi qu'une révision du système par la direction.
  - Vous disposez d'une procédure et d'un registre de réclamations de clients à la disposition d'AENOR INTERNATIONAL, dans le cadre de l'activité demandée.
  - Les registres qui démontrent l'accomplissement des conditions techniques de la certification sollicitée, ils seront conservés pour une durée d'un minimum de trois ans après la certification, sauf si la demande est faite valoir à AENOR INTERNATIONAL, qui en décidera à ce sujet.